## **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

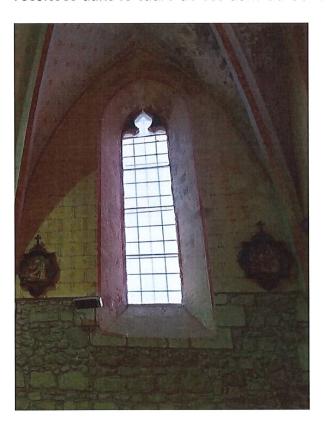
Le don à un CCAS ouvre droit pour le donateur à une déduction fiscale de 66 % pour les particuliers, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Exemple : un don de 1 000.00 € vous procurera un remboursement de 660 € par les impôts, soit une dépense réelle de 340.00 €.

Pour les entreprises, le don au CCAS, en espèce ou en nature est déductible des impôts sur les bénéfices à hauteur de 60 %. On appelle cela le mécénat social.

Le CCAS est assimilé à un organisme d'intérêt général, ce qui l'habilite à recevoir des dons et legs de particuliers et d'entreprises, ceux-ci bénéficiant en contrepartie d'une déduction fiscale.

Pour tout don, vous recevrez un reçu comme justificatif.

La commune d'Escoutoux s'engage à abonder sur son budget général l'équivalent des sommes récoltées dans le cadre de ces dons au CCAS.



Les gros travaux de l'église Saint-Sulpice viennent de commencer :

- Balcon extérieur : démoussage, étanchéité et confortation (à partir de début février),
- Intérieur de l'église : réfection de peinture et mise en sécurité de l'électricité.

Coût total : 106 900 € HT subventionné par le Conseil Départemental, la Région et l'Etat. La part de la commune s'élève à 21 000 €.

Reste à financer le vitrail Saint-Vincent qui menaçait de tomber et qui a été déposé par sécurité par l'atelier Thomas Vitraux Sarl de Valence. Le coût de la restauration s'élève à 4 350 € HT.

## SOUSCRIPTION VITRAIL SAINT-VINCENT

NOM:	Prénom:	
Adresse:		
Téléphone :	E-mail :	
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	€ au CCAS d'ESCOUTOUX.	

Je souhaite que cette même somme soit engagée par la Commune pour les travaux de l'église et notamment la restauration du vitrail.

J'adresse un chèque à l'ordre du Trésor Public, accompagné du présent bon de souscription complété, soit à :

- MAIRIE D'ESCOUTOUX, 18 rue Jean Anglade, 63300 ESCOUTOUX
- TRESOR PUBLIC avenue du Bon Repos, 63300 THIERS.